

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008 A 10 HEURES

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion au 31 Décembre 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après :

- Bénéfice de l'exercice	1.572.681,924 D
- Résultats reportés	2.092.489,320 D
Total à répartir	3.665.171,244 D
- Dividende (25%) de 3.000.000 Dinars	750.000,000 D
1ère reliquat	2.915.171,244 D
- Réinvestissements exonérés	260.000,000 D
- Réserves extraordinaires	500.000,000 D
2ème reliquat	2.155.171,244 D
- Fonds social	50.000,000 D
3ème reliquat	2.105.171,244 D
- Résultats reportés 2007	2.105.171,244 D
	0

Les dividendes de l'exercice 2007 sont ainsi fixés à 1,250 Dinar par action de nominal 5 Dinars.

Ce montant sera mis en paiement à partir du 16 Juin 2008 auprès des intermédiaires en Bourse concernés pour les Actionnaires déposants et aux caisses de la Société pour les autres.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter au compte "Réserves Extraordinaires", les réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31 Décembre 2007, pour un montant de 100.000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed JEBALI est arrivé à échéance.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed JEBALI pour une nouvelle période de trois ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer au titre de l'exercice 2007 l'enveloppe des jetons de présence allouée aux Administrateurs à Trente Huit Mille Cinq Cent Dinars nets et celle du Comité Permanent d'Audit à Deux Mille Dinars nets par membre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 Décembre 2007 approuve ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, tel que modifié par l'article 7 de la loi 99-92 du 17 Août 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une année l'autorisation de rachat par la SIMPAR d'une partie des actions constituant son capital social en vue de réguler leurs cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés représentant légal de la société pour faire dépôt ou publication que besoin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 19 MAI 2008**

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital, décide d'augmenter le capital social de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAN" qui est actuellement de 3.000.000 Dinars en vue de le porter à 3.500.000 Dinars et ce par prélèvement de la somme de 500.000 Dinars sur les réserves extraordinaires contre la création de 100.000 actions nouvelles numérotées de 600.001 à 700.000 et **portant jouissance à partir du 1er Juillet 2008.**

Ces actions seront attribuées dans les conditions de parité fixées par les statuts aux détenteurs des 600.000 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à **raison d'une action nouvelle pour six actions anciennes** contre estampillage de la case n°34 **et ce à partir du 1er Juillet 2008** et après accomplissement des formalités administratives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de réalisation de l'augmentation du capital ci-dessus prévue, de modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

Article 6 Nouveau : Le capital social est fixé à la somme de Trois Millions Cinq Cents Mille Dinars (3.500.000 Dinars) divisé en 700.000 actions de Cinq Dinars chacune.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales de dépôt ou de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS
SIMPAR**

BILAN DEFINITIF EXERCICE 2007 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

ACTIFS	MONTANTS	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	MONTANTS
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
Actifs immobilisés		-Capital social	3 000 000,000
-Immobilisations incorporelles	18 397,479	-Réserves	9 037 198,510
-Ammortissements	-7 006,000	-Autres capitaux propres	5 220 536,673
	11 391,479	-Résultats reportés	2 105 171,244
		<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	19 362 906,427
-Immobilisations corporelles	2 625 232,551		
-Ammortissements	-925 238,392	<u>PASSIFS</u>	
	1 699 994,159	Passifs non courants	
		-Emprunts	10 347 459,264
-Titres de participations	8 583 685,193	-Provisions	381 969,837
-Provisions	-412 568,195		
	8 171 116,998	Total des passifs non courants	10 729 429,101
-Autres immobilisations financières	98 865,000		
Total des actifs immobilisés	9 981 367,636	Passifs courants	
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>	9 981 367,636	-Fournisseurs et comptes rattachés	2 055 536,852
		-Autres passifs courants	11 616 316,797
<u>ACTIFS COURANTS</u>		-Concours bancaires et autres passifs financiers	54 669,308
-Stocks	26 066 738,973	Total des passifs courants	13 726 522,957
-Provisions	-819 355,690		
	25 247 383,283	<u>TOTAL DES PASSIFS</u>	24 455 952,058
-Clients et comptes rattachés	2 114 582,647		
-Provisions	-68 849,290		
	2 045 733,357		
-Autres actifs courants	3 262 696,697		
-Placements et autres actifs financiers	1 988 408,830		
-Provisions	-42 591,651		
	1 945 817,179		
-Liquidités et équivalents de liquidités	1 335 860,333		
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>	33 837 490,849		
TOTAL DES ACTIFS	43 818 858,485	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	43 818 858,485

**SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICAPATIONS
SIMPAR
14 RUE MASMOUDA-MUTUELLEVILLE-TUNIS**

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En Dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserves extraordinaires	Réserves pour fonds social	Avoirs des actionnaires	Prime d'émission	Réserves pour Réinvestissements exonérés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<u>Solde au 31/12/2006</u>	3 000 000,000	300 000,000	6 193 334,000	265 316,040	30 546,673	3 000 000,000	1 629 990,000	1 710 820,032	3 241 669,288	19 371 676,033
Affectation approuvée par l'AGO du 14/05/2007			1 500 000,000	50 000,000			500 000,000	1 191 669,288	-3 241 669,288	0,000
Dividendes versés sur le bénéfice de l'exercice 2006								-810 000,000		-810 000,000
Réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31/12/2006			100 000,000				-100 000,000			0,000
Variation du compte réserves pour fonds social au 31/12/2007				-21 451,530						-21 451,530
Variation du compte avoirs des actionnaires au 31/12/2007										0,000
Bénéfice de l'exercice 2007									1 572 681,924	1 572 681,924
<u>Solde au 31/12/2007</u>	3 000 000,000	300 000,000	7 793 334,000	293 864,510	30 546,673	3 000 000,000	2 029 990,000	2 092 489,320	1 572 681,924	20 112 906,427
Affectation approuvée par l'AGO du 19/05/2008			500 000,000	50 000,000			260 000,000	762 681,924	-1 572 681,924	0,000
Réinvestissements exonérés devenus disponibles au 31/12/2007			100 000,000				-100 000,000			0,000
Dividendes à verser sur le bénéfice de l'exercice 2007								-750 000,000		-750 000,000
<u>Solde au 31/12/2007</u> (Après affectation du résultat)	3 000 000,000	300 000,000	8 393 334,000	343 864,510	30 546,673	3 000 000,000	2 189 990,000	2 105 171,244	0,000	19 362 906,427